

PROTOCOLE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS RELATIFS AUX COMPETITIONS

OBJET :

Le club VHV édicte le présent protocole de remboursement des frais consécutifs aux régates, à l'effet de poser un cadre habituel de référence

A travers son budget de fonctionnement annuel, et dans le but d'aider les membres compétiteurs du club à participer à différentes régates sur des plans d'eau extérieurs à la base de SAIX, il est prévu de manière générale le cadre suivant :

COMPETITIONS CONCERNEES :

Sont concernées par le principe de participation :

- Les régates inter-ligues
- Les participations aux Championnats de France
- Les participations aux Championnats d'Europe et du monde
- Certaines régates préparatoires aux championnats de France, d'Europe ou du Monde

TYPE DE BATEAU :

Uniquement les bateaux habituellement utilisés au club VHV, à savoir :

- MINI J, HANSA, LASER, OPTIMIST

PARTICIPATION FINANCIERE

Le club, dans la limite de ses possibilités et de la décision du bureau, prendrait en charge :

Les frais de déplacement des véhicules qui tractent les remorques et bateaux : le tarif appliqué découlera de la consultation du site MICHELIN / ITINERAIRES par un calcul de moyenne (si plusieurs trajets) pour une voiture citadine majoré de 30% environ.

AUTRES CONDITIONS PARTICULIERES

- Les remboursements ne seront effectués que sur information préalable du club avant les compétitions ;
- Les frais de restauration et d'hébergement ne sont pas pris en compte, sauf dérogation exceptionnelle ;
- Possibilité d'acompte sur décision du bureau ;
- Limitation du taux de remboursement à la discrétion du bureau selon la trésorerie disponible du club, pour ne pas léser les autres membres du club non compétiteurs ;
- Condition obligatoire : participation régulière du compétiteur à l'activité régulière du club, par sa présence physique.